

ANNEXE

Mérignac / Le Haillan - Chemin des Boucheries

Bilan de la concertation

1 - Rappel de la démarche de projet

L'OIM Bordeaux Aéroparc se développe sur près de 3 450 hectares sur les communes de Mérignac, Le Haillan Saint-Médard-en-Jalles, et Martignas sur Jalle.

L'OIM Bordeaux Aéroparc se compose d'une opération d'aménagement dénommée « l'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Aéroparc-Aéroport (OIM B2A) sur le périmètre initial de 2 515 ha.

Cette opération à vocation économique a pour ambitions de développer un esprit village industriel 2030, d'accompagner les acteurs économiques dans leur développement et leur transition environnementale, de valoriser et préserver le paysage, d'apaiser les déplacements et de renouveler les espaces publics mais également de garantir aux salariés et aux habitants, un cadre de vie qualitatif en y intégrant des commerces, de services et de loisirs.

Le projet d'aménagement du chemin des Boucheries inscrit dans le programme d'espaces publics de l'OIM B2A, s'appuie sur un ancien chemin rural encore partiellement existant mais discontinu dans le secteur Nord de l'OIM Bordeaux Aéroparc. La reconnexion des différentes séquences et la revalorisation globale de ce chemin permettra de construire une grande figure paysagère, itinéraire bis pour les modes doux mais également support de continuité environnementale. Il consiste en l'aménagement de 3,2 km d'un chemin nature dédié aux mobilités douces, à l'écart de la voirie, dans des espaces au paysage qualitatif, dans la diagonale Est/Ouest suivant la limite communale entre Le Haillan et Mérignac.

Le projet se donne comme objectifs de :

- **créer un chemin nature participant au réseau de mobilités douces :** cheminement à l'abri des voiries, parsemé d'espaces publics naturels sur ses rives, il offre un espace de déplacement tranquille et abrité, au paysage naturel qualitatif. Axe de déplacement stratégique, il connecte des pôles d'intermodalité importants de l'OIM BAA : la place verte, le boulevard de l'Aéroparc (boulevard Technologique), l'avenue Marcel Dassault, etc.
- **desservir de nombreux pôles économiques :** chemin qui donne accès aux plus importants sites d'emplois de l'OIM (Thalès, Dassault, Safran, etc) et traverse des quartiers en mutation rapide (Aisei, Cote d'Argent, Parc du 21, Vert Castel II, Caroline Aigle, etc). Il porte donc un enjeu fort d'affichage et de desserte de ces entreprises.
- **prendre en compte les enjeux environnementaux et être le support d'un corridor écologique transversal :** ruban constitutif de la matrice paysagère et environnementale, ce chemin est le support d'un grand corridor écologique Est/Ouest. Cette trame verte met en relation la forêt des Landes à la ceinture agricole du Haillan mais aussi plusieurs corridors liés à des ruisseaux (Magudas, Haillan, Morandière). Enfin, il agrège sur ses bords de nombreux espaces naturels, assurant la création de continuités écologiques dans ce secteur urbanisable.

- **préservier et valoriser le patrimoine végétal existant** : aménagement qui s'appuie sur l'existant pour préserver et renfoncer la richesse paysagère de l'Aéroparc tout en permettant l'accueil d'usages doux (piétons, cycles, etc).

2 - Rappel des modalités de la concertation et bilan quantitatif

Par délibération n° 2023-252 du 26 mai 2023, le conseil métropolitain décidé, en application des articles L. 103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, de l'ouverture de la concertation réglementaire concernant le projet d'aménagement du chemin des Boucheries entre l'avenue de Magudas et l'avenue Marcel Dassault sur les communes du Haillan et de Mérignac.

La concertation s'est déroulée du 19 juin 2023 au 19 avril 2024 (12h).

- **Dossier de présentation et registre**

Des dossiers de présentation et des registres ont été disposés dans les mairies des communes concernées : mairie du Haillan, et mairie de Mérignac, ainsi que dans les locaux de la Métropole (Pôle territorial Ouest et à l'hôtel de Bordeaux Métropole), permettant au public de consulter les documents et d'y inscrire leurs observations et suggestions.

Les documents ont été versés au fur et à mesure de l'avancement du dossier.

Aucun avis a été relevé dans les registres.

- **Site de la participation de Bordeaux Métropole**

<https://participation.bordeaux-metropole.fr/participation/operation-dinteret-metropolitain-oim-bordeaux-aeroparc-merignac-le-haillan-amenagement>

Une page dédiée a été mise en ligne sur le site de la participation de Bordeaux Métropole, rappelant les objectifs et modalités de la concertation, permettant d'accéder aux documents de la concertation ainsi que d'y indiquer observations et suggestions.

Les documents ont été versés au fur et à mesure de l'avancement du dossier.

10 avis et 2 réactions ont été relevés.

- **Réunion publique**

Une réunion publique a été organisée le 20 février 2024 au sein des locaux de Bordeaux Métropole, Pôle territorial de 18h30 à 20h00. Cette réunion a été l'occasion de présenter le projet, l'avancement des études, de recueillir les avis, observations et suggestions du public.

Cette réunion a fait l'objet de publicité en amont via le calendrier de la participation de Bordeaux Métropole, via une publication dans la presse, réseaux professionnels des collectivités (LinkedIn Le Haillan et Mérignac...),...

La réunion a permis de rassembler une vingtaine de participants.

Suite à la présentation de l'opération appuyée d'un support projeté (mise en ligne sur le site de la participation de Bordeaux Métropole et joint aux registres après réunion publique), les principaux enseignements issus des remarques, observations et suggestions des participants ont portés sur :

- Un accueil très favorable à cet aménagement et une attente forte de celui-ci ;
- Un besoin d'accentuer la communication au niveau du territoire de l'OIM et voire au-delà sur les tracés/sur les itinéraires des infrastructures dédiées aux modes doux ;

- L'utilité de renforcer, en attente des travaux, la signalétique pour guider les modes doux vers les itinéraires existants et/ou en mutation ;
- Le besoin d'étudier la possibilité d'avoir en amont des carrefours une signalétique dédiée aux modes doux indicative des itinéraires à suivre ;
- La nécessité de recalibrer les chemins existants (en attente de travaux) de manière à les rendre agréables aux usagers et avoir un « plan guide » évolutif permettant de connaître les itinéraires entre secteurs, les évolutions de ceux-ci et notamment vis-à-vis des zones d'arrêt des transports en commun ;
- Les interrogations sur le raccord à l'Ouest du projet - Secteur « Drolin » (raccordement Nord/Sud) sur l'avenue Marcel Dassault où le tracé semble proche d'une zone à enjeux environnementaux.

| | |
|--|--|
| <p>OIM BORDEAUX AEROPARC - PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DES BOUCHERIES - : RÉUNION PUBLIQUE</p> <p>Puêble le 02/02/2024 à 09h11 par scopassence</p> <p>RÉUNION EN SALLE 2 COMMENTAIRES LOCALISER AJOUTER À MON AGENDA +</p> <p>20 février 2024 à 18h30 Pôle Territorial Ouest de Bordeaux Métropole 10-12 rue de Satellites, 33185 Le Haillan Le Haillan, Mérignac</p> <p>Participation - Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroport (Mérignac - Le Haillan) - Aménagement du chemin des Boucheries</p> <p>Dans le cadre de l'OIM Bordeaux Aéroport, Bordeaux Métropole souhaite aménager le chemin des Boucheries.</p> <p>Ces travaux d'aménagement participent au déploiement d'un réseau de chemin nature et offrent une solution alternative à l'usage de l'automobile. Le projet prévoit l'aménagement de 3,2 km d'un chemin dédié aux mobilités douces, à l'écart de la voirie, dans des espaces au paysage qualitatif dans la diagonale Est/Ouest suivant la limite communale entre Le Haillan et Mérignac.</p> <p>Bordeaux Métropole et les deux communes associées souhaitent mieux comprendre vos attentes afin de concevoir le projet le plus adapté.</p> <p>Dans le cadre de la concertation ouverte depuis le 19 juin 2023, une réunion publique se tiendra le mardi 20 février 2024 à 18h30 au Pôle Territorial Ouest de Bordeaux Métropole (10-12 rue de Satellites, 33185 Le Haillan).</p> <p>Exprimez votre avis sur le projet ! Consulter l'avis de réunion publique</p> <p>Documents à télécharger Avis de réunion publique PDF 117.3Ko TÉLÉCHARGER</p> | <p>BORDEAUX MÉTROPOLE</p> <p>AVIS DE CONCERTATION</p> <p>RÉUNION PUBLIQUE</p> <p>OIM Bordeaux Aéroport</p> <p>Projet d'aménagement du chemin des Boucheries entre l'avenue de Magudas et l'avenue Marcel Dassault</p> <p>Communes de Mérignac et du Haillan</p> <p>Le public est informé que, par délibération n°2023-262 en date du 26 mai 2023, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé d'ouvrir une concertation sur le projet d'aménagement du chemin des Boucheries entre l'avenue de Magudas et l'avenue Marcel Dassault sur les communes de Mérignac et du Haillan. Dans ce cadre, une réunion publique est organisée le mardi 20 février 2024 de 18h30 à 20h00 au pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole (10-12 avenue des Satellites, 33 185 Le Haillan). L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • objet de la concertation ; • rappel des enjeux et objectifs du projet ; • présentation des études préliminaires ; • démarrage prévisionnel du projet ; • rappel des modalités de participation du public. <p>Le Président de Bordeaux Métropole,</p> |
| <p>Ville de Haillan 648 abonnés 2 mois</p> <p>Une réunion publique sur le projet d'aménagement du chemin des Boucheries aura lieu mardi 20 février à 18h30 au Pôle Territorial Ouest de Bordeaux</p> <p>Ce temps d'échange, en présence d'Andrea Kiss, maire du Haillan, sera l'occasion d'en savoir plus sur le projet d'aménagement du chemin des Boucheries entre l'avenue de Magudas et l'avenue Marcel Dassault à Mérignac et le Haillan.</p> <p>Participez à la consultation publique et donnez votre avis https://vu.fr/kFDyG</p> <p>CEH LE HAILLAN Bordeaux Métropole Ville de Mérignac Martin Dizière Monique Dardaud</p>  | <p>Ville de Mérignac 6 151 abonnés 2 mois</p> <p>#InfoTravaux</p> <p>Le mardi 20 février à partir de 18h30, Bordeaux Métropole, la Ville de Mérignac et la COMMUNE DU HAILLAN organisent une réunion publique de concertation sur l'aménagement du chemin des boucheries, qui relie les avenues de Magudas et Marcel Dassault</p> <p>La requalification du chemin des boucheries est une opération majeure qui s'inscrit dans le programme d'aménagement des espaces publics de l'Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Aéroport.</p> <p>Elle concerne directement les mobilités du village industriel au nord de l'aéroport.</p> <p>Informations pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pôle Territorial Ouest de Bordeaux Métropole 10-12, avenue des satellites – 33185 Le Haillan • A partir de 18h30  |

- **Mesures de publicités :**

Plusieurs publicités ont été faites autour de cette concertation afin de mobiliser les habitants, usagers et acteurs du territoire.

- Affichages et annonces

Dans les lieux où ont été disposés les dossiers et registres, des mesures d'affichages ont été faites les 2 juin 2023 (avis d'ouverture de la concertation), 1, 2 et 5 février 2024 (avis de réunion publique) et 28, 29 mars 2024 ainsi que le 2 avril 2024 (avis de clôture de la concertation).

La réunion publique a été annoncée par publication légale, via le calendrier de la participation de Bordeaux Métropole, mais aussi via les réseaux sociaux des communes – LinkedIn.

- Sud-Ouest publication légale,

Plusieurs publications légales dans le journal Sud-Ouest ont été faite : ouverture de la concertation (2 juin 2023), annonce de la réunion publique (6 février 2024), et clôture de la concertation (10 avril 2024).



- Article Sud-Ouest suite réunion publique...

Le journal Sud-Ouest a fait l'écho de la réunion publique après sa tenue, avec un article publié le 26/02/2024 « *Gironde : des chemins de nature pour aller travailler à vélo ou à pied dans la zone de Bordeaux Aéroport* », disponible sur la version papier et sur son site internet : <https://www.sudouest.fr/gironde/merignac/gironde-des-chemins-de-nature-pour-aller-travailler-a-velo-ou-a-pied-dans-la-zone-de-bordeaux-aeroparc-18664897.php>

Les mesures prévues dans la délibération n° 2023-252 du 19 juin 2023 ont été organisées afin d'informer le plus largement de la tenue de cette concertation concernant le projet du Chemin des Boucheries. Le public a pu ainsi prendre connaissance des éléments, et participer à la concertation en indiquant ses observations et en apportant des suggestions.

3 - Les avis exprimés lors de la concertation

En préambule, il est exposé les principales intentions du projet qui sont les suivantes :

- **Création d'un chemin nature :**
 - *Voie verte de 3,0m de large, partagée avec les cycles et les piétons,*
 - *Préservation et confortement du patrimoine végétal existant,*
 - *Réemploi de l'emprise des chemins existants,*
 - *Accompagnement et insertion des limites de parcelles bâties par des bandes plantées,*
 - *Desserte des entreprises locales (existantes ou à venir).*
- **Valorisation et restauration des continuités des trames vertes et bleues du site,**
- **Aménagement et sécurisation des intersections avec les voiries :**
 - *Création de plateau surélevé pour privilégier la continuité cycles et piétons,*
 - *Aménagement de place intermodale (avec installation de mobilier).*
- **Identification d'un vocabulaire spécifique au chemin nature.**

Dans les avis, observations et suggestions relevés dans les différents supports ainsi que lors de la réunion publique, un avis favorable général se dégage clairement, et certains thèmes ont été abordés par les participants.

- **Mobilité et sécurité** (traversée piétons/cycles des axes routiers, ...) :
des participants ont indiqué l'importance de l'offre de cheminements sécurisés et directs pour améliorer la desserte de la zone.

La sécurisation du chemin nature sur l'itinéraire proposé est un point important qui a été intégré dans les études préliminaires et qui le sera aussi, de manière plus détaillée/plus approfondie, dans le cadre des études à venir.

Le traitement des traversées du chemin nature au niveau des carrefours fera l'objet d'un point de vigilance particulier. Des aménagements spécifiques seront mis en œuvre de type plateaux, écluses, chicanes (à définir...) avec éventuellement îlots de refuge centraux permettant à la fois de sécuriser les traversées, tout en apaisant les vitesses pratiquées et en assurant une visibilité accrue ainsi qu'une alerte visuelle sur ces zones de conflits.

Par ailleurs, il sera étudié, au niveau des traversées, la possibilité d'avoir un marquage au sol différent de celui de la chaussée permettant d'assurer un contraste visuel marqué pour attirer l'attention des automobilistes. De plus, la sécurisation de ces carrefours sera complétée de nuit par un éclairage adapté.

Des dispositifs spécifiques d'alerte et de sécurisation seront étudiés sur ces zones de croisement (piétons/vélos/voitures) de manière à apaiser au maximum ces espaces et bien identifier/sécuriser la présence des modes doux.

La sécurisation de ce chemin nature est primordiale sur son linéaire et les fossés d'accotement, ou autres obstacles dangereux si trop proches de l'infrastructure seront protégés par barrières bois de type paddock ou ganivelles.

En complément au niveau des zones d'accès au chemin, des systèmes anti-intrusion seront mis en œuvre pour interdire l'accès aux véhicules (sauf exploitation/secours).

Le choix des matériaux et des dispositifs seront réfléchis de manière à pouvoir s'intégrer harmonieusement dans l'esprit d'un chemin nature et dans l'environnement qui est le sien tout en conservant les fonctions premières de protection et de sécurisation.

- **Matériaux du chemin** : des participants ont exprimé des recommandations sur les matériaux utilisés.

Le développement des villes au cours des cinquante dernières années a fortement perturbé le cycle naturel de l'eau :

- *Imperméabilisation des sols limitant la recharge des nappes souterraines ;*
- *Accélération des écoulements augmentant les risques d'inondation ;*
- *Transfert rapide des polluants vers les milieux aquatiques ;*
- *Modification du régime des rivières, etc*

L'une des causes principales de ces perturbations est le mode de gestion privilégié des eaux pluviales urbaines par un système centralisé de collecte et de transport souterrain.

Pour sortir de ce cercle non vertueux, il faut changer la manière d'urbaniser, changer la manière de gérer les eaux pluviales et aussi adapter les techniques de construction du bâti.

Des solutions, dites alternatives au réseau, ont été développées depuis plusieurs années. Elles reposent sur l'infiltration locale des eaux de pluie, avec ou sans stockage temporaire.

La conception du chemin des Boucheries fait appel à ces solutions de gestion des eaux pluviales mais sera également accompagnée par le choix pertinent du revêtement à utiliser. Ce choix de revêtement, sera fait sur la base d'une étude comparative de certains matériaux que le marché propose aujourd'hui.

En effet, l'aménagement du chemin des Boucheries et son revêtement seront déterminants pour permettre le développement de l'usage du vélo dans le secteur. Le matériau représentera un marqueur important de la qualité de l'infrastructure. Il doit donc également être roulant et doit présenter un confort d'usage très satisfaisant pour les vélos, les piétons et les personnes à mobilité réduite.

Une étude comparative a été réalisée sur la base de plusieurs critères environnementaux, économiques et qualitatifs :

- *Insertion paysagère ;*
- *Limitation des effets d'îlots de chaleur ;*
- *Empreinte carbone et impact environnemental ;*
- *Confort des usagers, piétons et cycles ;*
- *Durabilité ;*
- *Maintenabilité et coût d'entretien ;*
- *Financier.*

Les matériaux proposés pour le chemin nature des Boucheries, et concernés par cette étude comparative, sont les suivants (les béton et enrobés classiques ont été exclus) : stabilisé renforcé, enrobé avec liant végétal, enrobé avec liant organo-minéral, enrobé Ecoflast.

Le choix du matériau n'est pas arrêté à ce jour, mais il devra pouvoir répondre au maximum aux critères évoqués ci-dessus. Les études à venir permettront de figer définitivement le type de revêtement tout en prenant en compte les observations émises lors de cette concertation (sensibilité au gel et à l'humidité d'un revêtement stabilisé renforcé, revêtement non salissant, confort du revêtement, ...).

- **Communication et signalétique** : des participants ont suggéré de commencer dès à présent à indiquer les cheminements possibles pour les mobilités actives et de les améliorer avec l'arrivée de ce projet...

Une communication d'information relative à l'histoire du chemin de Boucheries est cours de réflexion. Des panneaux pourraient être déployés le long de l'itinéraire pour permettre d'informer le public sur son passé.

De plus, le jalonnement de l'itinéraire sera renforcé par un signalétique de direction adaptée aux abords de l'ouvrage et voire au-delà de celui-ci en liaison avec les sites d'arrêt des transports en commun (bus, tram, ...).

L'ensemble de ces informations seront partagées au travers de la démarche du plan guide de l'OIM afin d'assurer une uniformité et une cohérence de traitement des cheminements des modes doux au niveau de l'ensemble du territoire de l'OIM.

Une réflexion sera menée sur la possibilité de mettre en œuvre des panneaux de jalonnement et d'information au niveau des chemins existants et traficables en attente d'aménagements ultérieurs afin de guider les usages dans cet environnement.

- **Actions complémentaires** (station vélos, accroches spécifiques aux vélos...) : des participants ont proposé de coupler le projet avec des actions complémentaires d'offre à la mobilité active

Du mobilier urbain et des équipements dédiés aux vélos seront installés. Ces ensembles se veulent être sobres et fonctionnels, le but étant de ne pas démultiplier leur nombre, dans un principe de parcimonie plus respectueux de la simplicité et de l'aisance fonctionnelle des espaces cycles et piétons.

Ainsi, nous limiterons au strict minimum la présence des mobiliers divers, avec :

- *Des mobiliers de protection au droit des liaisons avec la voie verte, pour éviter les intrusions de véhicules sur ce cheminement doux. Des éléments amovibles seront répartis pour maintenir l'accessibilité des secours, et pour l'entretien ;*
- *Des mobiliers de confort, notamment au droit des intersections, avec des bancs, des corbeilles et des arceaux vélos pour faciliter l'intermodalité, la pause et les rencontres ;*
- *Des mobiliers signalétiques spécifiques au chemin nature permettant de l'identifier et reflétant un vocabulaire rustique et nature*

En complément, est à l'étude la mise en œuvre de station de gonflage et de réparation des vélos sur site.

Ces mobiliers et ces différents dispositifs seront implantés sur des zones spécifiques de type placettes réparties judicieusement et stratégiquement le long de la voie verte de ce chemin nature.

- **Mobilisation des entreprises voisines pour créer des accès sur le chemin** : des participants ont rappelé la proximité d'entreprises au futur chemin et sur la possibilité de créer des accès directement depuis les entreprises vers le chemin.

L'accès direct des entreprises sur ce chemin nature est une condition sine qua none pour inciter et favoriser les salariés du secteur à se déplacer à pied ou à vélo.

Des réflexions sont engagées et poursuivront de l'être avec l'ensemble des opérateurs économiques en liaison directe sur ce futur chemin nature. L'objectif étant de travailler ensemble sur la création et l'implantation de ces accès. Accès qui devront facilement praticables et sécurisés.

- **Préservation des enjeux environnementaux** : des participants ont évoqué la conservation des arbres en place et l'aménagement paysager à venir...

Les études environnementales ont été engagées (diagnostic faune/flore 4 saisons, délimitation des zone humides en cours) et se poursuivent avec les procédures réglementaires qui y sont rattachées.

L'objectif majeur est de conserver à la fois les trames bleues (fossés, noues, ...) et les trames vertes (arbres, végétation d'intérêt, ...) existantes. Le tracé final de ce chemin nature serpentera dans un fuseau de plusieurs mètres de large et sera ajusté avec la présence de végétaux déjà en place. Un diagnostic phytosanitaire des arbres présents le long de ce chemin permettra de connaître leur état de santé et, de fait, d'adapter et sécuriser le cheminement en fonction de cette donnée.

Un aménagement paysager qualitatif et adapté au site sera réalisé en privilégiant des végétaux rustiques et résistants aux conditions climatiques du secteur, avec en grande partie des végétaux indigènes.

Le projet végétal s'inscrit dans un contexte naturel et végétal fort. L'axe du chemin des Boucheries est repéré comme étant un axe fort de continuité écologique. Le projet confortera cette fonction de corridor avec une conception et donc un choix végétal adaptés aux réseaux forestiers et hydriques des différents secteurs.

L'aménagement paysager aura pour vocation de :

- *Conforter et mettre en valeur les continuités écologiques existantes ;*
- *Préserver et conforter les ambiances végétales existantes ;*
- *Conserver le patrimoine végétal existant ;*
- *Intégrer la voie verte dans son environnement ;*
- *Compléter la trame verte forestière existante par la plantation de jeunes plants forestiers (une régénération naturelle pourra également être privilégiée en bordure du chemin nature) ;*
- *Travailler les limites avec les parcelles privées en atténuant la perception sur les bâtiments (plantation de bandes végétales) lorsque l'emprise le permet ;*
- *Ponctuer le chemin et marquer les intersections (intégration de massifs plantés, d'arbres tiges et de cépées), sans impacter les visibilitées des traversées piétonnes et cycles.*

Conclusion

Les mesures de concertation ont permis de mobiliser un public large pour un projet d'aménagement de chemin nature destinés aux cycles et piétons dans un territoire d'activités économiques. Il y a eu une bonne information du public du déroulement de la concertation via différents supports.

L'ensemble des avis est favorable voir même très favorable et apporte plusieurs éléments que le maître d'ouvrage s'attachera à prendre en compte pour l'aménagement du chemin en conciliant avec les autres enjeux tel que le respect de l'environnement, la gestion des eaux, la durabilité de l'ouvrage, l'entretien facilité et le coût d'investissement.

Bordeaux Métropole, au regard de ce bilan favorable et des propositions recensées, approfondira les études et engagera la mise en œuvre de cet espace public.

Prochaines étapes

- Approbation du bilan et décision de mise en œuvre (**2^{ème} semestre 2024**)
- Etudes environnementales et autorisations réglementaires (**2024**)
- Réalisation d'un avant-projet et rédaction des dossiers réglementaires (**2^{ème} semestre 2024**)
- Négociation foncière amiable et dossier de DUP le cas échéant (**fin 2024 et 2025**)
- Lancement des études de niveau PRO et lancement de la consultation (DCE, ...) (**2025**)
- Travaux et mise en œuvre (**fin 2025 et 2026**)